Sécurité Sociale
Caisse des Français de L'Etranger

Rubelles, le 2 décembre 2014

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Caisse des Français de l'Etranger (CFE) et Inter Mutuelle Assistance (IMA) expérimentent un partenariat dans le but de faire bénéficier aux assurés de la CFE au Mexique de la procédure de tiers-payant lors de leur hospitalisation.

L'objectif de ce partenariat, est d'éviter aux assurés de la CFE d'avoir à faire une avance totale ou partielle des frais d'hospitalisation, I.M.A. réglant directement la part qui revient à la CFE à l'établissement. L'assuré aura un reste à charge à verser à l'établissement. Le montant de ce reste à charge est variable selon la situation médicale ou l'établissement de santé fréquenté.

L'accord porte sur les hospitalisations complètes et programmées et exclut les soins externes, consultations pré ou post opératoires, soins coûteux (IRM, scanner)…

Pour bénéficier de ce partenariat, vous devez contacter la C.F.E., via l'adresse e-mail dédiée à ce partenariat:

conventionmexico@cfe.fr

Il conviendra de fournir les éléments suivants:

- votre numéro de sécurité sociale
- le nom et le prénom du bénéficiaire hospitalisé
- vos coordonnées électroniques ou téléphoniques auxquelles la cellule médicale de l'I.M.A. peut vous joindre afin d'obtenir les éléments médicaux relatifs à l'hospitalisation et vous orienter vers l'établissement labellisé le plus adapté à votre situation médicale.

Après étude et acceptation par la C.F.E. du devis proposé par l'établissement, une décision vous sera notifiée sous réserve que les cotisations soient à jour et selon votre situation médicale et conditions spécifiques de votre dossier. Le montant de la partie non prise en charge par la CFE vous sera imputé en sus de vos dépenses personnelles (téléphone, personne accompagnante, etc….)

Toutes ces informations vous seront communiquées dans le détail par la C.F.E. et la procédure de tiers-payant sera confirmée à réception de votre accord ferme et définitif.

La Direction de la Caisse espère que ce partenariat pourra répondre aux attentes de ses adhérents au Mexique et leur apporter satisfaction.

La Direction

CFE - BP 100 - 160, rue des Meuniers - 77950 RUBELLES - FRANCE
Internet : www.cfe.fr E mail : courrier@cfe.fr
Tél. (depuis la France au coût d'une communication locale) : 0810 11 77 77
Tél. (depuis l'étranger) : +33 1 64 14 62 62 Fax : (33) 1 60 68 95 74